



RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00595

Numéro SIREN : 484 777 156

Nom ou dénomination : AUDITEURS CONSULTANTS GOUDARD ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2013 sous le numéro de dépôt A2013/000224

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE



259315

Dénomination : AUDITEURS CONSULTANTS GOUDARD
ASSOCIES

Adresse : 174 allée de Riottier Parc du Bordelan 69400 Limas -
FRANCE-

n° de gestion : 2005B00595

n° d'identification : 484 777 156

n° de dépôt : A2013/000224

Date du dépôt : 28/01/2013

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
08/01/2013



259315

05 35 95

Yvon Ferrando

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Déposé au Greffe
du Tribunal de Commerce
de VILLEFRANCHE-TARARE
le
sous le n°

28 JAN. 2013

2013/224

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SARL AUDITEURS CONSULTANTS GOUDARD
ASSOCIES (A.C.G.) EN SAS**

☐ : ZI - 364 Rue du Marquis de Dion
01500 AMBERIEU EN BUGEY

☎ 04 74 38 68 02 - ☎ : 04 74 38 66 45

e-mail : yferrando-audit@wanadoo.fr

SIRET 511 429 139 00019 – Code NAF : 8299

Messieurs,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 31 décembre 2012, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur les biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composants l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social de 100 000 € (cent mille euros), compte tenu de l'augmentation de capital projeté, portant le capital social de la société de 20 000 € à 100 000 € par incorporation du compte « autres réserves ».

Aucun avantage particulier n'a été mentionné.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre entreprise n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Ambérieu en Bugey

Le 08 Janvier 2013

Le Commissaire à la transformation.

Y. FERRANDO



